RELEVE SUCCINCT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2008

Présents: M. GAYAUDON, M. TSARAMANANA, M. CHITRIT, Mme BELLILI,

Mme LAMRI, Mme SERVIERES, M. YAHOUEDEOU, Mme MARCOU, M. LANÉRY, Mme COLOMBET, Mme CHAFFARD, M. FABRIANO, Mme OFFROY, M. CHEVALIER, Mme AUDRAIN, M. BRULFERT, M. BALLUET, Mme CHADRON, Mme TENG, M. CHENON,

M. ZEMANEK, Mme PRADAYROL, M. GUEGUEN, M. TRAORE,

Mme LEJUEZ, Mme BOURHIM, M. OUEDRAOGO.

Absents excusés: M. RICHARD, Mme SOLIMAN

Pouvoirs: M. RICHARD pouvoir à Mme OFFROY

Mme SOLIMAN pouvoir à M. FABRIANO

Assistaient à la séance : M. VAUBAILLON, M.GENESTE, M. SUTY et Mme LEON.

Secrétaire de séance : Mme OFFROY

La séance est ouverte à 20 h 40.

I – DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Délégations courantes pour le fonctionnement communal telles que :

- fixer les limites des augmentations votées par le Conseil Municipal, les tarifs de droit de voierie, stationnement.
- prononcer la délivrance ou reprise des concessions dans les cimetières.
- exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.
- intenter au nom de la commune des actions en justice ...

VOTE: 23 POUR 6 CONTRE

Adopté a la majorité des membres présents et représentés.

II – DESIGNATION DES DELEGUES DU SAN DU VAL D'EUROPE AU NOMBRE DE 7

- Candidats en tant que 1^{er} délégué : M. GAYAUDON et M. GUEGUEN

VOTE: 23 bulletins favorables à M. GAYAUDON

6 bulletins favorables à M. GUEGUEN

Est élu M. GAYAUDON à la majorité absolue au 1er tour

- Candidats en tant que 2nd délégué : M. CHEVALIER et Mme LEJUEZ

VOTE: 23 bulletins favorables à M. CHEVALIER

6 bulletins favorables à Mme LEJUEZ

Est élu M. CHEVALIER à la majorité absolue au 1er tour

- Candidats en tant que 3^{ème} délégué : M. FABRIANO et M. OUEDRAOGO

VOTE: 23 bulletins favorables à M. FABRIANO

6 bulletins favorables à M. OUEDRAOGO

Est élu M. FABRIANO à la majorité absolue au 1er tour

- Candidats en tant que 4^{ème} délégué : M. RICHARD et Mme PRADAYROL

VOTE: 23 bulletins favorables à M. RICHARD

6 bulletins favorables à Mme PRADAYROL

Est élu M. RICHARD à la majorité absolue au 1er tour

- Candidats en tant que 5^{ème} délégué : Mme OFFROY et M. TRAORE

VOTE: 23 bulletins favorables à Mme OFFROY

6 bulletins favorables à M. TRAORE

Est élue Mme OFFROY à la majorité absolue au 1er tour

- Candidats en tant que 6^{ème} délégué : Mme CHAFFARD et Mme BOURHIM

VOTE: 23 bulletins favorables à Mme CHAFFARD

6 bulletins favorables à Mme BOURHIM

Est élue Mme CHAFFARD à la majorité absolue au 1er tour

- Candidat en tant que 7ème délégué : M. BALLUET

VOTE: 17 bulletins favorables à M. BALLUET

10 bulletins blancs

2 bulletins nuls

Est élu M. BALLUET à la majorité absolue au 1er tour

III – CREATION DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES.

- Commission Finances (7 membres)
 - o Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - o Madame Joséphine SOLIMAN
 - o Monsieur Servais YAHOUEDEOU
 - o Monsieur Alain CHITRIT
 - o Monsieur Francis TSARAMANANA
 - o Monsieur Nicolas ZEMANEK
 - Monsieur Aly OUEDRAOGO

- Commission Environnement / Développement Durable (7 membres)
 - Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - Madame Martine OFFROY
 - o Monsieur Philippe RICHARD
 - o Monsieur Gilbert BRULFERT
 - o Madame Fatima LAMRI
 - o Monsieur Francis TSARAMANANA
 - o Madame Françoise PRADAYROL

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Commission Travaux (7 membres)
 - o Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - o Monsieur Philippe RICHARD
 - Madame Martine OFFROY
 - o Monsieur Gilbert BRULFERT
 - o Madame Fatima LAMRI
 - o Monsieur Francis TSARAMANANA
 - Monsieur Idrissa TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Commission Urbanisme et Développement Economique (12 membres)
 - Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - o Monsieur Jude FABRIANO
 - o Madame Martine OFFROY
 - o Monsieur Xavier LANERY
 - Monsieur Servais YAHOUEDEOU
 - o Monsieur Alain CHITRIT
 - o Monsieur Francis TSARAMANANA
 - o Madame Kim -Thuy TENG
 - o Monsieur Fabrice CHENON
 - Monsieur Nicolas ZEMANEK
 - Monsieur Patrick GUEGUEN
 - Monsieur Idrissa TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Commission Solidarité Famille/Petite Enfance (7 membres)
 - o Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - Monsieur Xavier LANERY
 - o Monsieur Luc CHEVALIER
 - o Madame Edwige COLOMBET
 - o Madame Joséphine SOLIMAN
 - o Madame Noura BELLILI
 - Monsieur Patrick GUEGUEN

- Commission Enfance / Restauration (7 membres)
 - Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - Madame Edwige COLOMBET
 - o Monsieur Luc CHEVALIER
 - o Madame Sylvie AUDRAIN
 - o Madame Noura BELLILI
 - o Madame Kim -Thuy TENG
 - o Madame Nathalie LEJUEZ

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Commission Enseignement (7 membres)
 - o Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - o Madame Sylvie AUDRAIN
 - o Monsieur Luc CHEVALIER
 - o Madame Geneviève CHAFFARD
 - o Madame Edwige COLOMBET
 - o Monsieur Nicolas ZEMANEK
 - o Madame Amal BOURHIM

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Commission Jeunesse / Sport (7 membres)
 - o Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - o Monsieur Luc CHEVALIER
 - o Madame Ghislaine SERVIERES
 - o Madame Noura BELLILI
 - Monsieur Francis TSARAMANANA
 - Monsieur Fabrice CHENON
 - o Monsieur Aly OUEDRAOGO

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Commission Culture (7 membres)
 - Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - o Madame Geneviève CHAFFARD
 - o Madame Sylvie AUDRAIN
 - o Madame Ghislaine SERVIERES
 - o Madame Fatima LAMRI
 - o Madame Isabelle CHADRON
 - o Madame Amal BOURHIM

- Commission Animation / Jumelage (7 membres)
 - o Monsieur Denis GAYAUDON (Président)
 - Monsieur Gilbert BRULFERT
 - o Monsieur Servais YAHOUEDEOU
 - o Madame Ghislaine SERVIERES
 - o Madame Isabelle CHADRON
 - Monsieur Fabrice CHENON
 - o Madame Françoise PRADAYROL

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Monsieur GAYAUDON rappelle que les commissions d'installations, qui doivent avoir lieu dans les 8 jours qui suivent le Conseil, auront comme ordre du jour :

- L'élection du vice président
- Le bilan 2007

IV - CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.

Conformément au Code des Marchés Publics Articles 22,23 et 25, le nombre de membres étant fixé sous la forme suivante :

- le Maire ou son représentant (Président),
- Cinq membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste (titulaires)
- Cinq suppléants (élus selon les mêmes modalités que pour les titulaires)
- Commission d'Appel d'Offres
 - o Monsieur Denis GAYAUDON (Le Président)
 - o Madame Martine OFFROY
 - o Monsieur Jude FABRIANO
 - o Madame Edwige COLOMBET
 - Monsieur Nicolas ZEMANEK
 - Monsieur Idrissa TRAORE

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Madame Joséphine SOLIMAN
- o Madame Noura BELLILI
- o Monsieur Francis TSARAMANANA
- Monsieur Fabrice CHENON
- o Madame Nathalie LEJUEZ

V – FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Monsieur GAYAUDON propose de fixer à 7 le nombre membres Elus conseillers municipaux et de 7 membres extérieurs de la société civile, reconnus pour leur compétence dans le domaine de l'action sociale.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI – FIXATION DE L'INDEMNITE DU MAIRE, DES MAIRES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS AVEC DELEGATION.

Dans le précédent mandat, une répartition inspirée du pourcentage de l'indemnité d'un adjoint par rapport à l'indemnité du Maire (40%) a été appliquée.

Monsieur le Maire propose que cette répartition se fasse à l'identique pour ce nouveau mandant Sur cette répartition, le montant des différentes indemnités est calculé ainsi :

Elu	Proposition	Montant Ind Légale	Montant après
			répartition
Maire	90% de l'indemnité légale	2057.69	1851.92
Adjoint (8)	90% de l'indemnité légale	823.07	740.76
Conseiller délégué (3)	40% de l'indemnité légale	864.22	288.08

VOTE: 23 POUR 6 CONTRE

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

VII – VOTE DES TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES 2008.

La fiscalité locale comprend la Taxe d'habitation, la Taxe Foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties.

La volonté du Conseil Municipal est de ne pas augmenter les taux de fiscalité pour l'année 2008. Celle-ci a été abordée lors des différentes réunions préparatoires au Budget Primitif, ainsi qu'au débat d'Orientation Budgétaire

LIBELLE	TAUX ANNEE N-1	TAUX ANNEE EN COURS	BASES	PRODUITS
Foncier Non	44,40 %	44,40 %	31.200 €	13.853 €
Bâti Foncier Bâti	27,43 %	27,43 %	11.857.000 €	3.252.375 €
Taxe d'Habitation	14,82 %	14,82 %	4.316.000 €	639.631 €
			TOTAL	3.905.859 €

VIII – FIXATION DE LA PARTICIPATION DES AINES A LA SORTIE DES 22 ET 23 MAI 2008 A SAINT MALO.

Dans le cadre de l'organisation des deux voyages annuels pour les Aînés de la Commune, la ville propose les 22 et 23 mai 2008 un voyage à Saint Malo.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de fixer la participation des Aînés à cette sortie BASE DE PARTICIPANTS : 30

Coût du Voyage (hors recette)	7.800,00 €	
Recettes estimées	1.500,00 €	
Supplément chambre individuelle	25,00 €	
Coût pour ayant droit	50,00 €	Paiement en 1 fois
Coût pour non ayant droit	260,00 €	

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

IX – AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHE RELATIF A LA RESTAURATION SCOLAIRE.

Le marché de restauration scolaire, passé avec la société AVENANCE, arrive à son terme le 1^{er} avril 2008.

La Commission d'Appel d'Offre, réunie le 6 février 2008, a décidé de choisir la société SOGERES comme étant la mieux disante

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché relatif à la restauration scolaire.

VOTE: 23 POUR 6 CONTRE

Adopté à la majorité des membres présents et représentés.

X – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE, RELATIVE A L'INTERVENTION DU MEDECIN AU SEIN DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE.

Conformément, au décret n°2007-230 du 20 février 2007, relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant de Code de la Santé Publique, article R.2324-39_1 : « les établissements et services s'assurent du concours régulier d'un médecin spécialiste ou compétent qualifié en pédiatrie, ou, à défaut, de celui d'un médecin généraliste possédant une expérience particulière en pédiatrie, dénommé médecin de l'établissement ou du service ».

Cette convention de prestation de service permet de répondre à notre obligation légale et plus largement à une action préventive d'aide et d'accompagnement des familles.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'adopter les modifications, relatives à l'intervention du médecin au sein des structures d'accueil Petite Enfance.

XI – MODIFICATION DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE, RELATIVE A L'INTERVENTION DE LA PSYCHOLOGUE AU SEIN DES STRUCTURES D'ACCUEIL PETITE ENFANCE.

La Commune de Serris a décidé de conclure avec Madame Anne SANCHON BLANCHARD un contrat portant sur une prestation de service en tant que psychologue au sein des structures d'accueil petite Enfance.

Ces interventions contribuent à l'accueil de qualité et à l'accompagnement des familles décidées par la politique Petite Enfance sur la Commune

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

XII – ADOPTION DE LA CONVENTION DE PRET DE MINIBUS.

La commune dispose de deux minibus d'une contenance de neuf places chacun.

Le bus avec affichage publicitaire est attribué au service Enfance / Jeunesse, en priorité.

Le bus sans affichage est attribué en priorité

- à la navette du marché du samedi matin,
- au transport des personnes âgées du Club de la Bonne Humeur chaque jeudi.

Les deux minibus sont mis à la disposition des associations Serrissiennes pour le week end, sous réserve de non utilisation par les services interne.

VOTE: 23 POUR

6 ABSTENTIONS

Adopté à la majorité des membres présents et représentés

XIII – DIVERSES 1ères DEMANDES OU RENOUVELLEMENT DE DEMANDES DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL, POUR UNE ANNEE, FORMULEES PAR PLUSIEURS SOCIETES, POUR LEURS MAGASINS, SITUES A LA VALLEE SHOPPING VILLAGE.

SOCIETE	ENSEIGNE	RENOUVELLEMENT/
		1ERE DEMANDE
SARL MEXX BOUTIQUES	MEXX	Renouvellement
GIORGIO ARMANI RETAIL	GIORGIO ARMANI	Renouvellement
ST DUPONT	ST DUPONT	Renouvellement
NIKE RETAIL BV	NIKE FACTORY STORE	Renouvellement
SARL FACONNABLE	FACONNABLE	Renouvellement
SARL DOLCE & GABBANA	DOLCE & GABBANA	1ére Demande
SARL A COTE	AGNES B	Renouvellement
VALUE RETAIL TOURISM &	VALUE RETAIL TOURISM &	Renouvellement
PROMOTION France	PROMOTION France	
CELINE	CELINE	Renouvellement
SARL RIVER WOODS	RIVER WOODS	Renouvellement
OUTLET COMPAGNY		

SARL DIESEL FRANCE	DIESEL KID	Renouvellement
SARL DIESEL FRANCE	DIESEL	Renouvellement
SA LANCEL SOGEDI	BOUTIQUE LANCEL	Renouvellement
WOLFORD	WOLFORD	Renouvellement
SAS LA CHEMISE	ANNE FONTAINE	Renouvellement
PARISIENNE		
CHARLES TYRWHITT	CHARLES TYRWHITT	Renouvellement

Chaque demande a fait l'objet d'un vote et fera l'objet d'une délibération.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Fin de la séance à 22h55